

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 février 2010

COLLABORATION ENTRE L'AFCA ET L'ANAP

Le 14 décembre 2009 à l'Assemblée Nationale, un colloque « La chirurgie ambulatoire : enjeux et perspectives » a été organisé sous la présidence du Professeur Olivier Jardé, député de la Somme, avec le concours de la Haute Autorité de Santé (HAS), de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) et de l'association française de chirurgie ambulatoire (AFCA). Ce colloque a pointé le retard persistant et les importantes disparités des pratiques ambulatoires ainsi que la surcapacité de 30 % des lits d'hospitalisation complète et insisté sur l'important potentiel de développement de la pratique ambulatoire qui concernera 80 % du champ chirurgical.

A l'issue de ce colloque, une convention de partenariat a été signée entre La Haute Autorité de Santé et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP).

Dans la lignée de cette collaboration tripartite, une convention de partenariat vient d'être signée entre :

L'association française de chirurgie ambulatoire (AFCA) représentée par son Président, le Professeur Jean-Pierre Triboulet et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) représentée par son Directeur général, Christian Anastasy.

Elle a pour but de construire des outils, des démarches et un appui aux professionnels des établissements pour promouvoir le développement de la chirurgie ambulatoire. Il s'agira d'innover sur des modalités d'organisation des soins pour améliorer la prise en charge ambulatoire et de constituer et animer un réseau d'experts pour accompagner la démarche. La convention a été conclue pour une durée de trois ans.

Il est à noter que le développement de la chirurgie ambulatoire fait partie de deux des dix axes prioritaires de travail de l'ANAP.

Association française de chirurgie ambulatoire

Contact :

Jean-Pascal Piermé

06 11 32 28 31

jp@pierme.com

Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)

Contact presse

Anne Cassaing

01 48 56 72 69 / 06 26 83 62 25

communication@anap.fr